La lettre Novacité de la création d'entreprise & de l'innovation · · · · · · · · · · · Octobre 2010

novamag nº15

© spécial propriété industrielle

Domelys : partenariat gagnant

Processium : chut, innovation en cours

Propriété intellectuelle, mode d'emploi !

1er Forum de l'innovation le 4 novembre à la CCI

Fabrice Romano
Sa start-up a bon pied bon œil !

CENTRE EUROPÉEN D'ENTREPRISE ET D'INNOVATION
NOVACITE

Retrouvez Novamag sur
www.novamag-leblog.fr

sommaire n°15

page 3 novacity L'actualité des entreprises labellisées Novacité
page 4 ccinnovation à la carte Les "produits" CCI à destination des créateurs
page 5 à la une Le créateur du trimestre : Fabrice Romano, de EyeTechCare
page 6 novanew Les nouvelles de l'innovation, de la création d'entreprise et du management
page 8 novagold L'interview du trimestre : Pascal Rousseaux, de Processium

éditorial

Le brevet, pour booster son activité

À quoi sert un brevet ? Pour trouver des éléments de réponse incitatifs, il convient d'aller au-delà de la fonction défensive de la propriété intellectuelle. La rédaction du brevet oblige, en effet, à dégager les points innovants de sa technologie, tandis que le rapport de recherche révèle la situation des concurrents, leurs solutions et leurs faiblesses. Une base de données que la PME peut utiliser pour mieux se positionner, voire poursuivre ses développements dans une direction plus prometteuse. À la clé : identification des niches à exploiter ou initiation de nouvelles collaborations en valorisant son invention par une licence d'exploitation. Plus qu'un simple titre de propriété, le brevet donne à son porteur la possibilité de créer de la valeur et de récupérer l'investissement consacré à la R&D.
J'invite les entreprises de toutes tailles et de tous secteurs impliquées dans la R&D à rejoindre le Club Francophone d'Information Brevets (CIFB), une association de professionnels regroupant environ 130 adhérents. Notre ambition est de collecter et de partager les informations et les expériences sur les bases de données, les outils ou pratiques de recherche, d'analyse et de retraitement de l'information brevet. Un espace privilégié d'échanges et de coopération. Cette structure, dont le siège social est situé à Brignais, contribue à augmenter la connaissance sur le sujet et à améliorer les méthodologies et outils de recherche autour de l'innovation et de la constitution du dossier d'analyse sur une problématique de propriété industrielle. Novacité, via la CCI, participe à nos travaux en tant que membre actif et enrichit ainsi son offre à destination des jeunes entrepreneurs. Un public qui ne connaît pas forcément la puissance du brevet comme outil de développement.

"Le brevet valorise les investissements effectués en matière de R&D. L'invention devient un atout de développement."

Anne-Gaëlle Darmont
Présidente du Club Francophone d'Information Brevets

Novamag est publié par Novacité.
Place de la Bourse
69289 Lyon cedex 02
Tél. : 04 72 40 59 22

Directeur de la publication :
Jean-Luc da Passano

Secrétaire générale de la rédaction :
Audrey Schmitt

Rédactrice en chef :
Nancy Furer (NF2 Presse)

Rédaction :
NF2 Presse (04 72 98 07 90)

Photos :
Jean-Jacques Raynal

Création, réalisation :
magazine 04 78 28 84 84

N°ISSN 1957-0171

www.lyon.cci.fr
www.novamag-leblog.com

Ayawane, la cicatrisation en toute sécurité

Jeune société créée le 17 mars dernier par Latifa Dahri-Correia, Ayawane a déjà tout d'une grande. Avec un brevet déposé en avril et six marques à son actif, cette entreprise spécialisée dans la réparation tissulaire équine veille à sécuriser chaque étape de sa R&D. Après un premier brevet déposé sur la formule d'une crème cicatrisante, Ayawane travaille à la création d'une nouvelle molécule. Un polymère protégé par deux enveloppes Soleau en attendant d'être breveté. Une sécurité à laquelle Latifa Dahri-Correia est attachée. Gage d'efficacité des produits, preuve de sécurité pour les utilisateurs et possibilité de partenariats pour un développement dans d'autres secteurs (humain, autres animaux…), le brevet permet à la société de valoriser son travail scientifique tout en bloquant la concurrence.

3DNeovision protège ses données médicales

Créé en mars dernier par Nicolas Coudert, 3DNeovision développe des logiciels de visualisation d'éléments anatomiques des patients sous forme d'objets 3D indépendants les uns des autres et pouvant être déplacés ou mis en mouvement. Destiné aux chirurgiens et aux cliniques, cet outil s'appuie sur les données de patients (Scanner ou IRM). Cette technologie innovante permet de reconstruire l'anatomie en 3D appelée biomodélisation 3D.

Afin d'empêcher le partage de ces informations et de respecter le secret médical, le jeune créateur a lancé auprès de l'INPI une étude de pré-diagnostic donnant lieu à une démarche de dépôt de marque et de droit d'auteur, ainsi que du logo associé, afin de pouvoir négocier un contrat de licence en vue de la distribution de ses logiciels.

+sur **www.3dneovision.com**

Domelys et Lyonnaise des Eaux : l'accord parfait

Inventrice du procédé CalH2O, la jeune société Domelys a octroyé une licence d'exploitation au géant Lyonnaise des Eaux afin de distribuer aux professionnels son système de récupération des calories dans les eaux de rejets.

Partis à la chasse aux calories contenues dans les eaux usées, Yann Menez et Frédéric Manoury imaginent et développent des systèmes de récupération d'énergies. Le duo, créateur de Domelys et labellisé Novacité en avril 2008, a mis au point le procédé CalH2O (caleau) basé sur l'usage d'une technologie simple à destination des gros consommateurs d'eau chaude : salons de coiffure, pressing et autres piscines collectives. *"Nous sommes partis du constat que les bâtiments neufs et anciens étaient consommateurs d'énergies et de fluides qui, à un moment ou un autre, sont rejetés vers l'extérieur. Des "déchets" que nous avons cherchés à récupérer et à valoriser"*, explique Frédéric Manoury. L'eau est donc captée à l'évacuation, filtrée puis traitée et acheminée vers un échangeur thermique qui transfère ses calories pour alimenter le système de chauffe, avant d'être rejetée froide à l'égout. À la clé, une économie d'énergie entraînant une baisse de consommation de 33 à 50 % selon les usages et les types d'installation. Une technologie fiable et brevetée qui n'a pas tardé à intéresser la société Lyonnaise des Eaux, filiale du groupe Suez Environnement, souhaitant intégrer le système de la start-up dans son offre de la gamme professionnelle. *"Très vite, cette solution est apparue comme la meilleure façon de mailler le territoire national pour s'ouvrir de plus larges perspectives,* souligne Frédéric Manoury. *Nous avons alors décidé d'octroyer une licence d'exploitation à la Lyonnaise des Eaux".* Ce rapprochement s'est concrétisé par la création d'Onsen, société au sein de laquelle les deux entreprises sont actionnaires, afin de commercialiser et d'installer le système de récupération des calories des eaux usées CalH2O, rebaptisé depuis Degrés Bleus Eau Chaude. *"Nous avons gagné du temps et de l'argent. Sans un tel partenaire, nous n'aurions jamais eu les épaules assez larges pour attaquer si vite le marché",* poursuit l'entrepreneur. Domelys entend aujourd'hui s'adresser au grand public en développant une variante de son CalH2O, dont la distribution sera assurée par la Lyonnaise des Eaux.

+sur **www.domelys.fr**

Vincent Feuillet

De gauche à droite : **Yann Menez** et **Frédéric Manoury**

ccinnovation à la carte

Produit Intelligence Brevet

La propriété industrielle de A à Z

Pour les entreprises dont la clé de voûte repose sur un savoir technologique, la quête du brevet est aussi une question de survie ! Le produit Intelligence Brevet, développé par la CCI et le réseau Enterprise Europe Network, apporte la méthodologie de travail sur mesure.

Actuellement, 25 % des services et produits échangés dans le commerce international sont concernés par des droits de propriété intellectuelle. Dans dix ans, ce taux grimpera à 50 % ! Et, contrairement à ce que l'on serait tenté de penser, c'est la Chine qui dépose le plus de brevets au monde. Accompagner les PME, dont le développement repose sur un savoir-faire technologique, dans leurs recherches « d'informations brevets » est plus que jamais d'actualité. C'est tout l'enjeu du produit Intelligence Brevet (entre 1 000 et 2 000 euros selon la prestation) proposé par la CCI et le réseau Enterprise Europe Network.

Ce dispositif a pour but de répondre à quatre objectifs distincts : l'étude réalisée peut consister à établir un état de l'art technique, c'est-à-dire à s'informer sur l'ensemble des brevets déposés dans un domaine de compétences ciblées. Un second objectif peut être de réaliser des veilles sectorielles permettant de positionner les innovations dans le temps. Une troisième approche peut concerner l'étude de portefeuilles brevets d'entreprises concurrentes afin d'identifier leurs stratégies de développement et d'anticiper l'arrivée de nouveaux produits sur le marché. Enfin, Intelligence brevets permet d'identifier des partenaires potentiels, susceptibles d'acheter un contrat de licence.
La CCI et le réseau Enterprise Europe Network propose également une formation permettant de transmettre la méthodologie utilisée, ainsi que l'abonnement à un logiciel professionnel, Patbase, à un prix préférentiel, offrant à l'entreprise un outil professionnel et opérant.

Contact
Julien Morel 04 72 40 58 05
+sur **www.lyon.cci.fr**

Formation Intelligence Brevet

Une mine d'infos sur les marchés

Conduite sur une ou deux journées, la formation Intelligence Brevet apporte aux entreprises les outils nécessaires pour être autonome en matière de recherche d'informations sur les brevets. Un expert leur apprend, par exemple, à enrichir une bibliographie scientifique sur un thème donné ou à identifier des axes de développement R&D ciblés d'entreprises concurrentes affin de mettre à jour un futur positionnement marketing. Réalisée individuellement ou collectivement, cette formation de la CCI et du réseau Enterprise Europe Network propose une sensibilisation sur la propriété industrielle en général et sur les brevets en particulier. Elle apporte, dans une deuxième partie, la présentation d'outils gratuits ou payants permettant d'identifier ces informations stratégiques. Il peut être particulièrement intéressant, pour des PME appartenant à un même cluster ou pôle de compétitivité, de la suivre collectivement. En outre, un abonnement préférentiel au logiciel de veille de brevets, PatBase, est proposé en fin de formation.

Contact
Julien Morel 04 72 40 58 05
+sur **www.lyon.cci.fr**

Rondement menée par ses trois fondateurs expérimentés, l'aventure EyeTechCare sort du cocon de la création pour amorcer sa phase de démarrage. Bientôt sur le marché : EyeOP1, un dispositif médical pour le traitement du glaucome. Cinq brevets à la clé.

Fabrice Romano
Sa start-up a bon pied bon œil

D'ici à la fin de l'année, le dispositif médical EyeOP1 devrait obtenir le marquage CE, ultime étape avant sa mise sur le marché européen au cours du second semestre 2011.
Ce système innovant est le premier appareil à ultrasons thérapeutiques permettant d'effectuer un traitement non invasif du glaucome. Une "machine de pointe" imaginée et conçue par les têtes pensantes de la start-up EyeTechCare.
C'est en 2006 que la fameuse "ampoule s'est allumée" dans l'esprit de Fabrice Romano.
Alors en poste dans une société vaudaise experte en ultrasons thérapeutiques, ce vétérinaire spécialisé en ophtalmologie perçoit dans la technologie HIFU (ultrasons focalisés de haute intensité) une réelle opportunité de soigner le glaucome. *"Cette pathologie oculaire touche près de 65 millions de personnes dans le monde et malgré les nombreux traitements existants, ce problème reste non résolu"*, expose Fabrice Romano. Lucide sur le parcours à accomplir avant de pouvoir commercialiser un tel dispositif médical, il noue un partenariat avec une unité de l'Inserm dédiée aux ultrasons et est accueilli au sein de l'incubateur Créalys. Durant un an, Fabrice Romano réalise ses *"manip' au labo"* en collaboration avec un directeur de recherche afin de donner forme et technicité à son idée : le premier prototype est mis au point. En parallèle, ce dynamique entrepreneur fait appel à un expert de l'INPI afin d'effectuer un diagnostic de propriété intellectuelle. *"Après une analyse approfondie permettant de déceler une antériorité ou d'éventuels obstacles, il a conclu que mon idée était brevetable. J'ai donc déposé un brevet en copropriété avec l'Inserm. Par précaution, j'avais remis une enveloppe solo à l'INPI avant mon entrée chez Créalys. C'est une démarche simple que tout le monde peut faire, il suffit d'indiquer son idée dans une enveloppe scellée, cela atteste de l'antériorité."*

"Protéger ses idées et ses données est indispensable. Un brevet donne de la valeur à l'entreprise ; les investisseurs n'ont que ce mot à la bouche..."

Au cours de ces douze mois fastes d'incubation, Fabrice Romano contacte d'anciens collègues afin de constituer une équipe. *"Je pensais que le projet les séduirait, le goût de l'aventure et un grain de folie ont fait le reste !"* Philippe Chapuis, ingénieur, s'occupe désormais de la direction industrielle, Laurent Farcy, titulaire d'un master en sciences de la vie, est chargé de la direction des affaires cliniques et réglementaires et Fabrice Romano gère la partie business développement, marketing et relations extérieures. Après l'incubateur, le relais a été assuré par Novacité : *"car être entouré de personnes compétentes apporte une sécurité ; on sait grâce à leurs conseils que l'on ne fait pas fausse route !"* Les trois fondateurs élaborent alors un business plan en béton avec un prévisionnel de dépenses à l'horizon 2013. La division Investissement du CEA vient jusqu'à eux et ils bouclent une levée de fonds de 1,2 million d'euros ; EyeTechCare naît dans de bonnes conditions. *"C'est un luxe de pouvoir choisir ses financiers. Nous avons également obtenu le statut de JEI (Ndlr : Jeune Entreprise Innovante) et pu bénéficier du CIR (Crédit Impôt Recherche)."* Cette année, deuxième tour de table de 7,5 millions d'euros et entrée de nouveaux actionnaires. *"Nous avons eu un parcours presque idéal avec un bon accompagnement à chaque étape, le cadre Novacité nous a permis de bien préparer l'avenir. Il est vrai qu'à nous trois, nous cumulons plus de 40 ans d'expériences dans le dispositif médical. »*
Avec un portefeuille de 5 brevets sur le système EyeOP1, EyeTechCare considère ces titres comme *"l'une des charges incontournables de l'entreprise."* Après les hôpitaux et cliniques européens, le dispositif ambulatoire pourrait s'étendre aux pays en voie de développement.

+sur **www.eyetechcare.com**

Charlotte Pidou

Laurent Farcy, Fabrice Romano et Philippe Chapuis.

juillet 2007
Incubation chez Créalys.

juillet 2008
Création de EyeTechCare.

septembre 2008
Labellisation Novacité.

mars 2010
Traitement du premier patient avec le dispositif EyeOP1.

août 2010
Obtention de la certification ISO 9001 et EN/ISO 13485 pour le système qualité.

juillet 2011
Commercialisation de EyeOP1.

Brevet, marque, droit d'auteur… la propriété intellectuelle prend différentes formes pour protéger l'innovation. Objectifs : rentabiliser la R&D et se défendre contre les contrefacteurs.

Propriété intellectuelle mode d'emploi

Qu'est-ce qui est couvert par la propriété intellectuelle ?
La propriété intellectuelle se caractérise en France par le caractère nouveau d'une innovation, rendue non accessible au public avant la date d'enregistrement. Elle regroupe deux grandes familles : d'un côté, la propriété industrielle comprenant les inventions, les marques, les dessins et modèles industriels et de l'autre, les droits d'auteur recensant les œuvres littéraires et artistiques. Toute innovation est protégeable par des droits obtenus, après dépôt d'une demande, auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI). Le titre alors obtenu confère à son titulaire un droit exclusif d'exploitation temporaire pour un territoire donné.

Pourquoi protéger son invention ?
La propriété intellectuelle récompense l'effort des innovateurs en leur donnant des droits, particulièrement la diffusion de leurs créations dans la société en les faisant fructifier, grâce à un monopole d'exploitation pour une période déterminée. Le détenteur d'un titre peut également faire interdire la fabrication ou la commercialisation d'un produit, par un autre, dans les pays où l'invention est brevetée.

Se protéger grâce à la propriété intellectuelle, c'est donc se donner les moyens d'agir contre les contrefacteurs et les pratiques déloyales, mais c'est aussi créer de la valeur en enrichissant le capital immatériel de l'entreprise. Un brevet donne en effet à son porteur la possibilité de récupérer l'investissement consacré à la R&D et de bénéficier d'un revenu et des bénéfices liés au succès de son produit. Si le titulaire du droit intellectuel choisit de ne pas exploiter lui-même sa création, il peut également obtenir un revenu de ses droits intellectuels en les vendant ou en accordant des licences d'utilisation à des tiers.

Quels titres pour quelles innovations ?
Une idée et un concept ne peuvent pas être protégés en tant que tels. Les droits de propriété industrielle portent exclusivement sur des créations jouant un rôle économique dans les processus de production et de distribution. Ils se concrétisent par un dépôt de brevet pour une innovation technique, de dessins et modèles si la matérialisation de l'idée est esthétique, de marque pour tout signe permettant d'identifier les produits et services proposés à une clientèle, par le droit d'auteur si le concept se définit par une oeuvre artistique ou littéraire. Sans être de véritables droits de propriété intellectuelle, les noms commerciaux et les dénominations sociales bénéficient aussi d'une certaine protection.

Comment procéder pour déposer une invention ?
Au préalable, il est recommandé d'effectuer une recherche d'antériorité sur les demandes de brevets, marques ou modèles français, européens et internationaux sur les vingt dernières années. Une fois cette étape validée, le dépôt auprès de l'INPI peut s'envisager. Reste à convaincre les différentes autorités (services de la défense nationale, division de recherche de l'Office Européen des Brevets…) via un dossier de candidature. Ce dernier doit comprendre une partie description de l'innovation et des moyens techniques permettant sa réalisation. La loi exige que l'invention soit exposée de façon suffisamment claire et complète pour qu'un spécialiste du secteur technique concerné soit à même de la comprendre et de la reproduire. Une description insuffisante entraînerait le refus du brevet par l'INPI ou son annulation (après sa délivrance) par un tribunal. Autre volet, les revendications déterminant l'étendue de la protection conférée par le brevet. Précises, elles se fondent sur la description. Enfin, l'abrégé conclut la démarche en résumant la demande publiée ultérieurement au Bulletin officiel de la propriété industrielle ; une formulation non spécifique peut entraîner une protection aléatoire.
La durée de cette démarche dépend de la complexité du dossier mais le délai standard est d'environ 18 mois. Toute personne morale ou physique peut déposer une demande ; elle sera alors considérée comme étant l'unique propriétaire.

Et après ?
A compter de sa date d'obtention, le brevet devient définitivement opposable au tiers. Sa durée est de vingt ans à compter de la date de dépôt. Il vous est possible également d'effectuer des dépôts nationaux dans les États où la protection est recherchée.

+ sur www.inpi.fr

Vincent Feuillet

Évolution des demandes de brevet

	2007	2008	2009	Evolution
Rhône	492	588	596	1,4 %
Rhône-Alpes	1 878	1 973	2 091	6 %

Source : INPI, 2010.

L'innovation dévoilée aux entrepreneurs

La CCI et l'INPI lancent le 4 novembre prochain le Forum de l'innovation. Une première réunissant l'ensemble des acteurs du secteur et de la propriété industrielle au service des entreprises. Au programme, la remise du Novad'Or 2010 et des Trophées régionaux de l'INPI.

« La propriété industrielle, un outil pour toutes les entreprises », tel est le thème du premier Forum de l'Innovation organisé le 4 novembre prochain à la CCI.

Objectif : permettre aux entreprises de rencontrer l'ensemble des acteurs du secteur dans un lieu unique en une seule journée. Pour ce faire, l'INPI et la CCI ont conçu un programme rythmé par une série de six ateliers thématiques et une conférence plénière. Auxquels viennent s'ajouter des rendez-vous individuels avec des spécialistes de l'innovation et de la propriété intellectuelle, ainsi que des stands présentant les dispositifs d'aides et l'action des différents acteurs de l'accompagnement, notamment la Compagnie Nationale des Conseils en Propriété Industrielle (CNCPI), Oséo, l'Agence Régionale du Développement et de l'Innovation (Ardi), Créalys et Lyon Science Transfert.

Temps forts de ce premier forum : la remise du Novad'Or, décerné à une jeune entreprise labellisée Novacité, et les Trophées régionaux de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), qui distinguent quatre PME pour leur capacité à se développer grâce à leur politique en matière d'innovation et à utiliser la propriété industrielle comme levier de croissance.

+ sur www.lyon.cci.fr

Le Forum de l'innovation heure par heure

Jeudi 4 novembre à la CCI

9h30 à 10h30

- **Atelier 1 :** Les 5 bons réflexes pour le créateur d'innovation
- **Atelier 2 :** Tout sur le brevet

11h35

Conférence plénière "La propriété industrielle au cœur de vos projets innovants", animée par Jean-Pierre Vacher, directeur général de TLM, avec Yves Reinhard, directeur du Centre Paul Roubier, Fabrice Plasson, directeur général de la société Amoéba, labellisée Novacité, et Bernard Mandrand, directeur scientifique de Lyonbiopôle.

12h30

Remise des Trophées INPI de l'innovation et du Novad'Or 2010

14h15 à 15h15

- **Atelier 3 :** Protection des logiciels / le(s) droit(s) d'auteur
- **Atelier 4 :** La recherche d'informations dans les bases de données "brevet"

15h30 à 16h30

- **Atelier 5 :** Propriété industrielle et stratégies d'entreprise
- **Atelier 6 :** La Chine et la propriété industrielle

en bref

Novacité s'expose à Shanghai

Novacité était présent aux côtés de l'ensemble des acteurs régionaux de l'innovation à la Semaine de l'innovation organisée du 18 au 23 mai derniers dans le cadre de l'exposition universelle de Shanghai. Outre une présentation du modèle Novacité de gestion de l'innovation aux entreprises et institutions chinoises, Novacité a profité d'un partage d'expériences avec ses homologues locaux. La société 3DEvent (labellisée 2008) a exposé dans le pavillon France.

Pulltech+ au service des start-up innovantes

Piloté par l'Agence régionale du développement et de l'innovation (Ardi), le programme Pulltech+ accompagne la valorisation des technologies et la création d'entreprises innovantes en Rhône-Alpes. Un appui assuré par différents acteurs, dont Novacité, qui se chargent de mettre en relation les start-up détentrices de technologies innovantes et les quelque 5 000 acquéreurs potentiels installés en Rhône-Alpes. À cette mise en relation s'ajoute une aide à la recherche d'investisseurs financiers et à l'information stratégique, via un réseau de partenaires spécialisés dans l'accompagnement.

novagold

Processium : innover dans le plus grand secret

Améliorer les process des grands comptes de l'industrie, tout en respectant un fort degré de confidentialité, telles sont les missions de Processium. Un jeu de haute précision dans l'univers de la propriété intellectuelle. L'interview de Pascal Rousseaux

octobre 2002
Création de Processium.

2003
Labellisation Novacité.

2004
Démarrage du premier laboratoire au sein de l'Université Lyon 1.

août 2006
Déménagement au Centre d'Entreprises Innovantes, sur le domaine scientifique de La Doua à Villeurbanne.

En tant que créateurs d'innovation pour vos clients, la propriété intellectuelle est au cœur de votre démarche, expliquez-nous…

Nos clients sont issus de la chimie, de la biotechnologie, de la pharmacie, de la cosmétique et, dans une moindre mesure, de l'automobile, du pétrole ou encore du nucléaire. Dans le but d'améliorer un process, ou d'en créer un nouveau, ils nous confient des données confidentielles, stratégiques. Bien évidemment, les résultats des études menées par Processium sont leur propriété exclusive. Nous rédigeons notamment les aspects techniques du document. Depuis la création de l'entreprise en 2002, nous avons ainsi collaboré à quatre dépôts de brevet. Des démarches à la fois longues et pointues. Mais par exemple, pour une entreprise comme Métabolic Explorer, spécialisée dans les biotechnologies, la propriété industrielle relève de la survie !

Processium est également en pleine activité d'innovation pour son propre compte. Avec dépôts de brevets et de marques à la clé…

En effet, notamment à travers le développement de nouveaux logiciels, tel que « e-thermo », une base de données collaborative de propriétés physiques. Une marque que nous avons souhaité protéger. En 2005, Processium a rejoint le pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera sur un projet avec l'école de chimie de Lyon et l'entreprise Sairem, leader européen des ondes électromagnétiques. Après quatre ans de recherche, un procédé de synthèse chimique sous micro-ondes a été mis au point. Et bien sûr la question de breveter les résultats de la thèse, soutenue en juillet dernier, s'est posée, l'objectif premier étant de transposer cette technologie à une échelle industrielle afin de proposer à nos clients un nouvel outil à leur dimension. D'ici environ deux ans, nous aurons franchi une nouvelle étape avec un outil qui anticipe la demande. La question de la propriété intellectuelle fait plus que jamais partie de notre quotidien.

Vous venez par ailleurs de créer un nouveau laboratoire au sein de vos locaux à Villeurbanne. Dans quelle démarche s'inscrit cet élargissement de vos moyens techniques ?

L'objectif est double. Ce nouveau laboratoire de caractérisation physicochimique renforce notre capacité à déterminer les comportements des produits au cours des process : mesures thermodynamiques, viscosité, densité… Des données que les industriels ne possèdent pas toujours. Pour nous, il s'agit d'un point de départ incontournable dans la conception et l'amélioration des process. Ce laboratoire contribue à étoffer le portefeuille de nos techniques. Mais par ses capacités élargies, il représente également une activité en soi. Par exemple, ses services intéressent directement les entreprises chimiques soucieuses de caractériser leurs produits afin de se conformer à la réglementation Reach.
C'est à travers le développement d'outils de plus en plus performants que nous maintiendrons notre longueur d'avance. Pour une PME de 25 salariés, pesant plus de 1,6 million d'euros de chiffre d'affaires, c'est également l'une des clés pour prendre part à des groupes de travail réunissant des mastodontes de l'industrie…

+sur **www.processium.com**

Propos recueillis par Caroline Benoist

Novamag est édité par Novacité avec la collaboration de la CCI de Lyon et du Grand Lyon.